

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2018

Le 8 février 2018 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 26 janvier 2018.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, Mme POISAT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LAURENT, Mme LATEB, M. ROUSSEAU, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBÉ, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :

M. TRAORÉ par Mme POISAT, Mme BENBELKACEM par M. PIARD, M. GIRIER par Mme EL MALKI, Mme BASSEZ par Mme SOUGMI, Mme BOYAU par M. PETIT, Mme MERSALI-LALOUPO par M. ROUSSEL, M. VOT par Mme LATEB, M. GIBLIN par Mme MATHONNAT, M. GUILLAUD-BATAILLE par M. BANBUCK, Mme AMOURA par M. CHAPPELLIER, M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI, M. HASSANI par M. AUBAGUE.

Membre absent :

M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance :

M. CHAPPELLIER

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Il convient de désigner un secrétaire de séance. Il est proposé la candidature de Bernard Chappellier. Nous passons au vote.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Bernard Chappellier est donc secrétaire de séance.

Nous passons à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2017. Y a-t-il des remarques ? Non. Nous passons au vote.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le procès-verbal est adopté. Nous passons au rapport n° 1.

N° 2018-001. DENOMINATION DE LA VOIE NOUVELLE SITUÉE DANS LA RESIDENCE PAUL-LAFARGUE, APPELÉE « RUE SUZANNE-FLON »

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Il y a quelques jours, l'actrice kremlinoise Suzanne Flon aurait fêté son centenaire. Elle est née le 28 janvier 1918 au Kremlin-Bicêtre et elle s'est éteinte le 15 juin 2005. Cette Kremlinoise de renom a marqué le milieu du cinéma et du théâtre par son talent et sa personnalité.

Au cours de sa carrière, elle s'est notamment illustrée au côté d'incontournables metteurs en scène, dramaturges et acteurs. Ces quelques noms, pour ne retenir que ceux-là, pourront en attester : Jean Vilar, Jean Anouilh, Orson Welles... Le Kremlin-Bicêtre est donc particulièrement fier de compter Suzanne Flon parmi ses citoyennes et citoyens qui ont fait et qui font encore rayonner notre ville. En son hommage, il nous a donc semblé tout à fait légitime d'accorder son nom à la future rue spécialement créée pour desservir 56 nouveaux logements. Cette rue sera parallèle à la rue du 19-Mars 1962 dans la résidence HLM Paul-Lafargue.

Cela s'inscrit également dans la continuité de la féminisation des noms de voie en vue d'une meilleure représentation symbolique des femmes au Kremlin-Bicêtre. L'espace public doit être vu d'abord comme un lien de cohésion où l'égalité s'apprend et s'enracine. Dans le cadre de cette délibération, je vous demande d'approuver favorablement la dénomination de cette nouvelle voie en hommage à Suzanne Flon. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Pascal REISSER (Groupe Divers Droite Opposition municipale au Kremlin-Bicêtre)

Merci Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, le Groupe Divers Droite et Opposition municipale, que nous représentons, partage l'excellente initiative de dénommer une rue au nom de Mme Suzanne Flon dans le secteur de la résidence Paul-Lafargue et pense qu'effectivement il faut honorer cette brillante comédienne née au Kremlin-Bicêtre avec une rue à son effigie. Le groupe votera pour cette délibération. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

La délibération est adoptée avec une belle unanimité. Nous passons au rapport n° 2.

N° 2018-002. DENOMINATION DE LA HALLE DES SPORTS EN « HALLE DES SPORTS ROBERT HURTADO »

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Ce soir, il vous est proposé de dénommer la Halle des Sports : « Halle des Sports Robert Hurtado ». Il y a presque un an, en mars 2017, Robert Hurtado nous quittait. Son installation professionnelle en septembre 1962 au Kremlin-Bicêtre aura été le début d'une longue expérience locale au service de la Ville et de ses habitants. Nous sommes plusieurs au Conseil Municipal à avoir eu la chance de l'avoir comme éducateur sportif. Je ne nommerai pas tous ceux qui ont eu la chance, particulièrement dans nos écoles, mais aussi au Club du CSAKB, de croiser la route de Robert. Robert était une personnalité incontournable dans le milieu sportif et scolaire kremlinois. Il a été notamment co-fondateur du club omnisports du CSAKB avec Jacques Ducasse. Par une délibération présentée par Jean-Luc Laurent précédemment, nous avons dénommé le gymnase Jacques-Ducasse, boulevard Chastenot-de-Géry, en hommage à Jacques.

Avec Jacques Ducasse et Philippe Oziard, Robert Hurtado a été co-fondateur de ce beau club. Robert en a été vice-président pendant plus de quinze ans et membre du bureau et du comité directeur de manière ininterrompue. Son engagement sincère et dévoué a permis à de nombreux enfants d'avoir accès à de multiples disciplines et loisirs avec toujours le souci de les rendre accessibles au plus grand nombre et à toutes les familles kremlinoises. Je pense notamment aux sorties jusque sur la côte atlantique et dans les Alpes autrichiennes. Ces séjours ont laissé un souvenir inoubliable à l'ensemble des jeunes Kremlinois qui ont eu la chance d'y participer. Sa passion du sport l'a amené à investir de nombreux domaines. À titre d'exemple, l'école de tennis est sa propre création qu'il a encadrée jusqu'à la fin. De même, il a dirigé des stages de voile et la section de gymnastique du club omnisports. Enfin, Robert avait aussi une passion pour la ville du Kremlin-Bicêtre, et pas seulement une passion sportive. De 1995 à 2008, il a été administrateur de l'Office public de l'habitat (dénommé aujourd'hui Kremlin-Bicêtre Habitat). Il en a été aussi membre du bureau, ainsi que de la commission d'attribution de logements.

Professeur bénévole, éducateur, vice-président de clubs et administrateur, c'est à l'ensemble de sa carrière et de son action en faveur de notre Ville, des jeunes, du développement du sport et de l'affirmation de ses valeurs que nous souhaitons — tous ensemble — rendre hommage à Robert Hurtado. Je voudrais saluer naturellement ses enfants qui sont présents ce soir, dans cette salle du Conseil Municipal, pour ce moment important. Et je voudrais aussi saluer un fidèle compagnon de route de Robert : Édouard Andréassian. Ils sont tous présents aussi dans ce moment important. En accord avec le CSAKB, dans quelques semaines — quand il fera un peu plus beau —, nous créerons une manifestation pour honorer Robert Hurtado par cette belle dénomination de la Halle des Sports Robert Hurtado. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard AUBAGUE (Groupe MODEM et centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, le Groupe MODEM et centristes est également heureux de saluer la présence de la famille de Robert Hurtado et de partager cette émotion. Robert Hurtado a marqué de son empreinte notre Ville. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, je fais partie de ceux et celles qui ont reçu son enseignement dans le domaine du sport et, entre autres, dans le domaine du tennis. Ceci dit, je pense qu'il est utile de rappeler — ce que vous n'avez pas fait, ce qui doit être une omission involontaire — qu'il a été aussi vice-président du CSAKB pendant plusieurs années. Nous voterons bien évidemment pour cette dénomination.

Pascal REISSER (Groupe Divers Droite Opposition municipale au Kremlin-Bicêtre)

Merci Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, M. Hurtado, comme vous l'avez souligné, nous a appris tout au long de sa vie et a consacré sa vie au service de tous les Kremlinois. Je me rappelle, quand nous étions dans le cursus scolaire au Kremlin-Bicêtre, M. Hurtado nous enseignait le tennis. Créateur de la section scolaire du CSAKB avec Jacques Ducasse — je me rappelle aussi de ce maître-nageur —, il a été le co-fondateur du CSAKB. M. Robert Hurtado mérite bien que la halle des sports située sur le stade des Esselières porte son nom en sa mémoire. Le Groupe Divers Droite et Opposition municipale souhaite lui rendre hommage ce soir et votera pour cette délibération.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix cette délibération.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous pouvons applaudir Robert Hurtado. Nous passons au rapport n° 3.

N° 2018-003. APPROBATION DES NOUVEAUX TEMPS SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2018-2019

Zohra SOUGMI, Maire adjointe chargée des questions relatives à l'éducation et au Projet éducatif territorial, et à la vie des quartiers Les Martinets, Le Fort, Les Barnufles et Les Glacis (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Tout d'abord, je voudrais souligner que l'ensemble des acteurs de la communauté éducative kremlinoise déplore l'attitude de l'État qui ne propose pas de projets communs pour tout le territoire. Étant donné qu'il s'agit de l'Éducation Nationale, le gouvernement ne prend donc pas ses responsabilités. Aussi, dans le cadre du décret 2013-77 du 24 janvier 2013 portant sur l'organisation du temps scolaire, la Ville a mis en place depuis la rentrée 2016 de nouveaux rythmes scolaires, fruits d'un travail de réflexion et de concertation réunissant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Les rythmes scolaires s'organisent actuellement sur la Ville autour de 4,5 jours. Le 29 juin 2017, un nouveau décret portant dérogation à l'organisation de la semaine scolaire a été publié au bulletin officiel visant à permettre l'organisation du temps scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Ce décret offre la possibilité aux acteurs de la communauté éducative de solliciter auprès du directeur académique une nouvelle organisation des rythmes scolaires. Mi-novembre, une délégation d'enseignants a sollicité le Maire afin qu'une concertation puisse être ouverte sur ce sujet.

À la suite de cette sollicitation, le Maire a installé un groupe de travail réunissant les représentants des parents d'élèves, des enseignants, des associations sportives et culturelles, des agents municipaux intervenant dans le secteur éducatif. Ce groupe de travail s'est réuni à trois reprises (13 décembre 2017, 10 et 18 janvier 2018). Lors de ces échanges, chaque partenaire a pu exprimer ses attentes et arguments. Lors de la réunion du 10 janvier, des représentants de parents d'élèves ont proposé un nouveau scénario à 4,5 jours s'articulant autour de cinq matinées de cours, du lundi au vendredi, et de la libération de deux après-midis complètes, dont celle du mercredi et une autre après-midi à déterminer. Cette nouvelle proposition de scénario à 4,5 jours n'a pas été retenue lors de la réunion du 18 janvier car il a été acté que l'organisation actuelle était la plus pertinente pour un scénario à 4,5 jours. En conclusion de la réunion du 18 janvier, deux scénarios d'organisation du temps scolaire ont été soumis au vote de tous les conseils d'école réunis sur cet ordre du jour unique. Ceux-ci ont été appelés à voter sur l'un ou l'autre de ces deux scénarios :

— Le scénario actuel de 4,5 jours de classe, soit lundi, mardi, jeudi et vendredi pour les maternelles (accueil du matin de 7 heures 30 à 8 heures 30, temps scolaire de 8 heures 30 à 11 heures 30, pause méridienne de 11 heures 30 à 13 heures 30, temps scolaire de 13 heures 30 à 15 heures 45, fin du temps scolaire ; nouvelle activité périscolaire de 15 heures 45 à 17 heures ; accueil périscolaire de 17 heures à 19 heures). Pour les écoles élémentaires, la seule différence se trouve au niveau de la pause méridienne qui a lieu à 11 heures 45, avec une reprise à 13 heures 45.

— Le scénario de 4 jours de classe, soit lundi, mardi, jeudi, vendredi pour les maternelles (accueil du matin maintenu de 7 heures 30 à 8 heures 30, temps scolaire de 8 heures 30 à 11 heures 30, pause méridienne de 13 heures 30 à 16 heures 30, fin des activités scolaires à 16 heures 30 ; de 16 heures 30 à 19 heures, accueil périscolaire). Pour les écoles élémentaires, c'est la même chose avec un quart d'heure d'écart pour la pause méridienne, l'étude surveillée de 16 heures 30 à 18 heures et l'accueil périscolaire de 16 heures 30 à 19 heures.

Sur la ville, il y a 9 écoles (4 élémentaires et 5 maternelles). Sur les 9 écoles, le nombre de présents au niveau des votes est de 140 personnes. Le nombre des votants est de 140. L'abstention ou le vote blanc représentent 7 voix. Les résultats du scénario actuel sont de 37 voix et ceux du scénario à 4 jours sont de 96 voix, soit 69 % pour un retour aux 4 jours par semaine, 26 % pour un maintien à 4,5 jours par semaine et 5 % de votes blancs. L'enjeu de l'aménagement des temps scolaires demeure la réussite scolaire des élèves en privilégiant les temps d'enseignement et de transmission des savoirs. Au regard de ces résultats, les changements d'horaires interviendront à compter de la rentrée 2018-2019. Pour finir, je remercie tous les acteurs de la communauté éducative kremlinoise qui se sont investis dans cette réflexion des nouveaux temps scolaires. Merci.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci, Zohra Sougmi. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?

Bernard AUBAGUE (Groupe MODEM et centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération est intéressante. On peut déplorer le faible nombre de participants concernant la participation des parents. Mais, ceci dit, ils se sont exprimés et, *a priori*, largement. Au Groupe MODEM et centristes, nous pensons que c'est une bonne chose de revenir aux 4 jours. Nous voterons pour.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Zohra Sougmi, veux-tu rajouter quelque chose ?

Zohra SOUGMI, Maire adjointe chargée des questions relatives à l'éducation et au Projet éducatif territorial, et à la vie des quartiers Les Martinets, Le Fort, Les Barnufles et Les Glacis (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

La délibération a été complète et mon résumé également. Je vous demande de bien vouloir voter cette délibération.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci, Zohra. Monsieur Aubague, il ne s'agissait pas d'une consultation en direction de tous les parents, mais des parents élus au conseil d'école de chacune des écoles. Ils sont représentatifs de tous les parents. Dans chaque conseil d'école, il y a un enseignant par classe et, en règle générale, un parent par classe. C'est ce qui explique cette représentation. Zohra Sougmi vous a présenté la liste des écoles.

Chaque école a délibéré dans son instance, qui est le conseil d'école, avec les parents et les enseignants. Je voudrais remercier Zohra Sougmi et Vincent Rousseau dans le cadre de leur délégation respective pour ce travail. Je voudrais aussi saluer les parents et les enseignants qui sont présents ce soir. C'est un travail de concertation, mais aussi d'élaboration. Il a

fallu essayer de se comprendre. Il a fallu construire un scénario à partir d'un point de départ plutôt satisfaisant, c'est ce qu'ont indiqué tous les partenaires. Je tiens à remercier chacun pour son sens de la responsabilité et son implication sur un temps bénévole. Les enseignants et les parents ont donné de leur temps lors de trois réunions de manière à élaborer ce travail sans qu'il y ait de tensions particulières, surtout sur ce sujet qui peut faire quelquefois l'objet de tensions dans les écoles ; Je vous félicite et je félicite les élus. J'espère que cette délibération sera adoptée à l'unanimité. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets ce rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. Il s'agira donc d'une semaine de 4 jours à partir de septembre prochain. Nous passons au rapport n° 4.

N° 2018-004. AVIS SUR LA NOUVELLE SECTORISATION DU COLLEGE ALBERT-CRON POUR LA RENTREE 2018-2019

Vincent ROUSSEAU (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Monsieur le Maire, chers collègues, chers concitoyens, le Conseil départemental a pris attache avec notre Ville en décembre dernier pour présenter son projet de modification de la sectorisation de deux collèges. Ainsi, une partie des élèves du secteur du collège Rosa-Parks à Gentilly basculerait vers le collège Albert-Cron. Cette décision est argumentée au motif de l'actuelle poussée démographique sur le secteur du collège Rosa-Parks.

Ceci retient notre attention sur plusieurs points. Tout d'abord, le schéma urbain porté par notre municipalité prévoit une augmentation progressive de la population de la Ville avec le souci de stabiliser les familles, notamment grâce à la favorisation de production de logements adaptés aux familles. Ces éléments démographiques ne sont pas pris en compte dans ce projet de sectorisation. Et nous craignons à l'avenir des difficultés concernant les conditions d'accueil au collège Albert-Cron. De plus, les familles des élèves scolarisés au collège Rosa-Parks ont été informées, mais aucune information ne sera organisée pour les familles des élèves scolarisés à Albert-Cron alors que la Ville du Kremlin-Bicêtre souhaitait qu'une réunion d'information puisse se dérouler pour présenter ce projet.

Enfin, la Ville aurait souhaité une véritable réflexion approfondie sur l'amélioration de la mixité sociale au sein des établissements de la Ville, réflexion qui n'obérerait pas la réflexion à mener sur ce même thème à l'échelle intercommunale, dont le collège Rosa-Parks. La circulaire relative à l'amélioration de la mixité sociale au sein des établissements publics du second degré encourage à un travail fin en totale concertation avec les services de l'Éducation nationale. Ces éléments n'ont pas été portés à la connaissance de la Ville. Le Département, dans le cadre de sa compétence, peut s'appuyer sur l'avis de la Ville pour saisir la DASEN (directrice de l'Éducation nationale) pour cette étude sur la sectorisation. Aussi, pour ces différents motifs, il est proposé au Conseil municipal de donner, pour l'instant, un avis défavorable au nouveau projet de sectorisation du collège Albert-Cron. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci, Vincent Rousseau. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?

Bernard AUBAGUE (Groupe MODEM et centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, bien que nous soyons circonspects, au Groupe MODEM et centristes, sur votre volonté d'augmenter la taille de la ville pour passer le cap des 30 000 habitants, il faudra bien scolariser les enfants de ces potentiels nouveaux habitants. Aussi, nous pensons qu'il faut garder le potentiel d'accueil du collège Albert-Cron. Nous vous suivons pour le refus. Nous sommes donc pour cette délibération.

Geneviève EL MALKI, Maire adjointe chargée des questions relatives à la citoyenneté, à la démocratie locale, à la coordination des conseils de quartier et à la vie associative (Groupe des Élus socialistes du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir. Le Groupe des Élus Socialistes que je représente souligne son attachement évidemment aux enjeux de mixité sociale qui sont actuellement un enjeu vraiment décisif dans l'éducation. De nombreuses parts, on constate qu'elle fabrique malheureusement de l'inégalité alors qu'elle a pour mission de les réduire. En conséquence, il nous apparaît important que soit pensée la question dans sa globalité dans notre ville. Il ne s'agit pas d'un petit redécoupage dans un bout de la ville. Nous pensons que cela ne peut pas suffire pour, précisément, penser complètement l'égalité sociale à l'échelle de la ville. Nous pensons en effet qu'il y a des tiraillements, des inégalités, mais ce n'est pas en tirillant d'un bout que l'on va régler cette question. Nous entrons donc aussi dans cette direction de nous opposer à ce qui est proposé actuellement par le Département dans l'optique et dans l'espoir que la question soit véritablement mise en chantier et pensée à l'échelle globale de la Ville.

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais apporter une rectification à une partie des propos de M. Aubague. Tout d'abord, deux faits. Depuis le vote du PLU en décembre 2015 — nous ne nous sommes pas arrêtés là —, dans de multiples circonstances au Conseil municipal, la politique urbaine et les objectifs de création de logements ont été débattus.

De plus, on peut considérer que M. Aubague fait partie des élus du Conseil municipal assez assidus. Il faut lui donner acte de cette présence. Étant donné qu'il est assidu, je suppose qu'il est attentif aux propos tenus en Conseil municipal et qu'il sait que ce qu'il vient de dire est complètement faux. La Ville n'a aucunement pour objectif de dépasser les 30 000 habitants. Vous le savez fort bien, monsieur Aubague. Ces objectifs de production d'un certain nombre de logements par an s'inscrivent dans un schéma régional. En fonction d'hypothèses diverses et variées, la Ville pourrait atteindre ce chiffre dans de nombreuses années. Mais nous n'avons aucunement l'objectif de dépasser 30 000 habitants. C'est même moins de 30 000 habitants et ce, dans un objectif d'évolution très progressive. Il s'agit d'hypothèses d'occupation de logements. Les objectifs de la Ville sont exprimés en nombre de logements.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Bernard CHAPPELLIER, Maire adjoint chargé des questions relatives aux sports (Groupe UDE, Union des Démocrates et des Écologistes)

Je voudrais simplement dire qu'au nom du Groupe Union des Démocrates et des Écologistes, nous soutenons cette délibération en soulignant que le Département entreprend parfois des démarches qui ne vont pas dans le sens de la Ville. Nous aimerions que le Département soit un peu plus attentif à d'autres sujets. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Vincent ROUSSEAU (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Pour conclure, je constate que toutes les personnes adhèrent à la proposition que nous faisons. Je m'en réjouis.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je mets aux voix. Pour ceux qui sont porteurs des pouvoirs pour le Groupe Communistes et citoyens membre du Front de Gauche, ceux-ci ont indiqué qu'ils ne prenaient pas part au vote sur ce rapport. Y a-t-il des remarques ? Non. Nous passons au vote.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 4 (Léa Morgant, Colette Khabbaz, Rose-Marie Loembé, Pascal Reisser)

Ne prennent pas part au vote : 5 (Ghislaine Bassez, Fabien Guillaud-Bataille, Ibrahima Traoré, Didier Vot, Nadia Mersali-Laloupo)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

La délibération est approuvée. Nous passons au rapport n° 5.

N° 2018-005. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS — EXERCICE 2018

Geneviève EL MALKI, Maire adjointe chargée des questions relatives à la citoyenneté, à la démocratie locale, à la coordination des conseils de quartier et à la vie associative (Groupe des Élus socialistes du Kremlin-Bicêtre)

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un exercice très classique qui illustre le soutien de la Ville aux associations. Vous constatez que le niveau de subventionnement est maintenu par rapport à l'année antérieure, ce qui illustre parfaitement la cohérence budgétaire que nous maintenons. Vous constatez aussi que le tableau fourni illustre aussi nos priorités en fonction des champs d'intervention des associations et tient aussi compte de l'ancienneté d'engagement dans la Ville. Toutes les associations qui se trouvent en bas de tableau sont dans une première demande. Au bout d'une année d'existence, une première demande est prise en compte et la subvention minimale est de 150 euros. Il y a donc le facteur d'ancienneté, le champ d'action et la cohérence avec nos priorités politiques. Pour votre parfaite information, vous disposez en annexe de précisions assez complètes sur les domaines d'action de chaque association subventionnée. Je vous demande donc de voter ce tableau. Si je n'ai pas été très claire, je précise qu'il s'agit de subventions de fonctionnement et non ciblées sur un projet. Il s'agit du fonctionnement annuel de l'association. Je vous remercie de soutenir ce soutien aux associations.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard AUBAGUE (Groupe MODEM et centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, le Groupe MODEM et centristes considère, comme nous ici, je pense, que la vie associative est une richesse qui encourage la citoyenneté dans notre ville. D'une façon ou d'une autre, il faut donc aider les associations. Nous voterons pour ces 15 250 euros de subvention. À titre anecdotique, on aurait aimé que la Chorale sauvage et clandestine de Paris s'appelle « du Kremlin-Bicêtre ».

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Geneviève EL MALKI, Maire adjointe chargée des questions relatives à la citoyenneté, à la démocratie locale, à la coordination des conseils de quartier et à la vie associative (Groupe des Élus socialistes du Kremlin-Bicêtre)

Il est bien sûr établi que cette chorale est domiciliée au Kremlin-Bicêtre et s'implique particulièrement dans des festivals et dans de propositions d'activités municipales. Son champ d'action est véritablement local. En effet, cette dénomination peut être amenée à évoluer, qui sait ?

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Il n'y a plus d'interventions. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (*Paule Mathonnat, présidente de l'association La Grange Aux Queulx*)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Paule Mathonnat ne prend pas part au vote, particulièrement par rapport à la subvention attribuée à La Grange aux Queulx. Y a-t-il d'autres élus concernés ? Non. Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 6.

N° 2018-006. APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION KREMLIN-BICETRE FUTSAL ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Bernard CHAPPELLIER, Maire adjoint chargé des questions relatives aux sports (*Groupe UDE, Union des Démocrates et des Écologistes*)

Mesdames et messieurs, mes chers collègues, il s'agit de passer d'une convention de moyens à une convention d'objectifs pour cette association sportive qui pratique le futsal. Depuis plusieurs années, le club sportif du Kremlin-Bicêtre United a développé la pratique du Futsal en loisirs et en compétitions. De nombreux jeunes Kremlinois ont rejoint l'association et leur effectif est en augmentation depuis ces dernières années. Des résultats sportifs remarquables ont été obtenus dont plusieurs titres nationaux. Le vendredi 30 juin dernier, le Conseil municipal a voté l'attribution d'une subvention de 18 000 euros pour l'exercice 2017 au club Kremlin-Bicêtre Futsal étant donné leurs efforts, leur gestion financière, leur rayonnement auprès des jeunes kremlinois ainsi que le renforcement des compétences de leur bureau associatif. Forte de ce partenariat existant, la municipalité a décidé de poursuivre son soutien au club et au développement de cette discipline.

L'association et la commune ont donc noué un partenariat qui se traduit aujourd'hui par l'élaboration d'une convention d'objectifs. Cette convention reprend les mêmes caractéristiques génériques que les conventions d'objectifs existantes avec les autres clubs sportifs kremlinois. Aussi, par équité, elle s'appuie sur des dispositions financières liées aux ressources du club et proportionnellement comparables à celles du CSAKB. Il est également à souligner la nécessité pour le club de pérenniser sa forte implication dans la lutte contre toutes formes de violence, d'agression ou d'incivilité dans le but de transmettre des valeurs éthiques et sportives portées aussi par la Ville, comme le respect et la solidarité. Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs avec l'association Kremlin-Bicêtre Futsal, jointe en annexe de la présente délibération, et d'attribuer une subvention de 28 200 euros pour l'année 2018.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 7.

N° 2018-007. BUDGET VILLE – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2018

Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit effectivement de procéder, par rapport au budget primitif 2018 que nous avons adopté en décembre dernier, à une décision modificative qui inclut un virement entre chapitres pour des remboursements de droits de voirie que nous aurons à faire en ce début d'année. Il est donc proposé, pour un montant de 61 706 euros, un virement du contrat de prestation de service sur le stationnement à une ligne de remboursement de droits de voirie. Tout cela n'a évidemment aucune incidence sur l'équilibre général du budget. Je vous remercie de bien vouloir adopter cette décision modificative.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci, Estéban Piard. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 27

Contre : 3 (*Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Bernard Aubague*)

Abstentions : 4 (*Léa Morgant, Colette Khabbaz, Rose-Marie Loembé, Pascal Reisser*)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons aux rapports n° 8 et 9.

N° 2018-008. SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET DU RUBAN VERT : LA REALISATION D'UN NOUVEAU PARC URBAIN EN CENTRE-VILLE

N° 2018-009. SOLLICITATION DU CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE POUR UNE SUBVENTION PREVUE DANS LE CADRE DU CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR)

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de présenter le projet du Ruban vert qui consiste à aménager une trame verte et bleue le long de la ville, du sud à la jonction avec Arcueil, jusqu'au nord à la jonction avec le XIII^e arrondissement, le parc Kellermann. Ce projet a pour caractéristique de prévoir la rénovation et l'embellissement d'espaces verts existants et, surtout, la création de nouveaux espaces. Une première étape est en train de s'achever avec l'extension du parc Pinel qui sera livrée dans quelques semaines. Nous avons passé les conventions à cet égard. L'espace aux Martinets va aussi être totalement reconfiguré. Il sera livré cet été. Ces deux opérations ont déjà fait l'objet d'une inscription au budget primitif de l'exercice.

Nous avons aussi adopté une convention de mise à disposition entre l'AP-HP et la Ville pour la réalisation d'un parc urbain de centre-ville. Comme son nom l'indique, il est prévu en centre-ville. Il utilisera largement les espaces qui sont devant l'entrée historique de l'hôpital. Pour discuter des aménagements de cet espace, un atelier avec les habitants du Kremlin-Bicêtre s'est tenu en novembre. Il a été couronné de succès. Il y a eu une assez forte participation.

Nous avons toujours dit qu'il fallait chercher des financements pour ces aménagements, que la Ville n'allait pas en supporter seule le financement et qu'un certain nombre de dispositifs pouvaient être actionnés. C'est l'objet de ces deux délibérations. Pour un coût global d'environ 2,5 millions d'euros, nous recherchons des subventions à hauteur de 1,8 million d'euros, dont 1 million auprès du Conseil régional d'Île-de-France. Le Conseil régional d'Île-de-France dispose de plusieurs silos de subventions avec différents critères. Nous actionnons deux dispositifs en escomptant en avoir l'un des deux. Ils ne sont pas cumulatifs. Une subvention de 1 million d'euros est prévue par les rapports n° 8 et 9. Hélas, cela n'équivaudra pas à deux fois 1 million d'euros. Je suis obligé de doucher les espoirs que certains auraient pu avoir.

La délibération n° 8 est une sollicitation du Plan vert qui ne financerait que le parc urbain de centre-ville. Quant à la délibération n° 9, elle s'inscrit dans la sollicitation du Contrat d'aménagement régional qui fonctionne de manière différente et pour lequel il faudra plusieurs projets structurants pour la Ville. C'est la raison pour laquelle nous y avons inclus la rénovation du bâtiment communal, juste à côté, destiné à accueillir le service de la tranquillité urbaine et le nouveau service de police municipale. J'ai résumé l'articulation de ces deux délibérations qui concernent principalement le Ruban vert.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci, Jean-François Banbuck. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces rapports ?

Pascal REISSER (Groupe Divers Droite Opposition municipale au Kremlin-Bicêtre)

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, mesdames, messieurs, la Ville du Kremlin-Bicêtre souhaite solliciter la Région Île-de-France pour l'établissement d'un Contrat d'aménagement régional afin de permettre la réalisation des deux opérations structurantes pour la Ville en 2018. Comme vous le soulignez, l'objectif de la municipalité est d'améliorer le cadre de vie urbain par l'aménagement des squares, espaces verts, places, etc., présents dans la ville. La place de la République et les abords de l'entrée historique de l'hôpital Bicêtre vont faire l'objet d'un réaménagement pour laisser place à un nouveau parc urbain de centre-ville qui constitue l'un des projets principaux du Ruban vert. Nous en sommes ravis. Ce square est dénommé aujourd'hui square de Paris. Le groupe que je représente est heureux de voir que notre qualité de vie au Kremlin-Bicêtre va s'améliorer.

Parlons-nous des deux délibérations ? Ou les abordons-nous une par une ?

Jean-Marc NICOLLE, Maire

C'était une présentation globale, vous pouvez donc aborder les deux délibérations.

Pascal REISSER (Groupe Divers Droite Opposition municipale au Kremlin-Bicêtre)

Très bien. Concernant la subvention régionale pour les locaux de la police municipale, vous dites, dans vos propos, que « L'insécurité et la délinquance, qui peuvent être recensées au travers des chiffres fournis par les partenaires et notamment par l'État, sont assez uniformes sur le territoire de la ville ». Avez-vous ces chiffres ? Pouvez-vous les publier ?

Vous dites aussi que « Les différentes problématiques de sécurité se caractérisent en fonction des lieux. Les grands axes avec la desserte de transports et les commerces qui y sont implantés génèrent une délinquance spécifique occasionnée par des individus le plus souvent extérieurs à la ville ». Pensez-vous que la délinquance se trouve tout simplement sur les grands axes uniquement ? J'ai un doute.

Dans le cadre de l'extension progressive, la police municipale du Kremlin-Bicêtre s'est dotée d'une brigade de lutte contre les infractions routières. Envisagez-vous d'acheter un radar pour contrôler les automobilistes qui ne respectent pas les zones 30 implantées dans la ville ?

Le groupe que je représente ce soir se réjouit de voir que la future police municipale, qui était inscrite dans notre programme des municipales de 2014, va enfin sortir de terre à l'horizon 2018-2019. Il était temps. Je vous remercie.

Bernard AUBAGUE (Groupe MODEM et centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, votre Ruban vert, dont vous nous parlez fréquemment, est, à nos yeux, un cache-misère de votre politique d'urbanisme. Vous voulez nous la présenter comme une alternative écologiste. Mais, en acceptant de nombreux permis de construire ces trois dernières années, vous avez détruit des espaces verts, de fait, avec la construction des logements à Paul-Lafargue qui a vu la disparition d'espaces verts, en acceptant la construction de logements rue Anatole-France (pavillons et jardins), itou dans le haut de la rue Paul-Lafargue et aussi rue Danton. En plus, vous sollicitez les finances régionales pour tenir vos promesses de campagne. Nous ne prendrons pas part au vote.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Geneviève EL MALKI, Maire adjointe chargée des questions relatives à la citoyenneté, à la démocratie locale, à la coordination des conseils de quartier et à la vie associative (Groupe des Élus socialistes du Kremlin-Bicêtre)

Je m'interroge sur l'espace vert de la rue Danton dont vous parlez. De quel espace vert parlez-vous ? Où est-il ?

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Bernard CHAPPELLIER, Maire adjoint chargé des questions relatives aux sports (Groupe UDE, Union des Démocrates et des Écologistes)

À Lafargue, il s'agit de parkings, il ne s'agit pas d'espaces verts. Je ne vois pas de quel espace vert tu veux parler. J'aimerais savoir ce qu'il en est. Peux-tu être plus précis ?

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? M. Aubague veut répondre.

Bernard AUBAGUE (Groupe MODEM et centristes)

Il y a effectivement des parkings, mais il y avait aussi des arbres avec du gazon entre les parkings et les bâtiments de la rue Paul-Lafargue. À ma connaissance, cela s'appelle des espaces verts. Des arbres avec du gazon, ce sont des espaces verts.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Je suis très content qu'il y ait une transcription fidèle des débats au Conseil municipal. En effet, quand le projet Lafargue sera achevé, on pourra voir, monsieur Aubague, que vos craintes — je vais les qualifier ainsi — sont totalement infondées. En réalité, il y aura effectivement davantage d'espaces verts. Par rapport à vos propos concernant les permis de construire qui auraient détruit des espaces verts, il faut souligner que vous parlez, pour l'essentiel, de projets privés, notamment le projet Danton. Il y a effectivement un pavillon. Un PLU existe. En fait, la Ville n'est absolument pas actrice dans ce domaine. Vous montrez bien effectivement votre souci de préserver des espaces verts privés alors que le nôtre est d'accroître le nombre d'espaces verts publics. C'est l'enjeu de ce Ruban vert qui consiste à redonner de l'espace à tous au lieu de conserver un peu d'espaces verts pour quelques-uns. Le choix politique est posé : on se met au service soit de l'intérêt général, soit d'intérêts particuliers.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Pour répondre à Pascal Reisser sur la sécurité, nous n'allons pas engager un débat sur la sécurité ce soir. Il n'y a pas de volonté de ne pas répondre ce soir, mais ce n'est pas le sujet de la délibération. Sur la question de la publication des résultats, ils sont publiés tous les ans et accessibles. L'opposition municipale est représentée dans le cadre du Conseil communal de prévention de la délinquance où le commissaire présente tous les chiffres de la sécurité sur la ville. Lors des vœux, j'ai parlé de la baisse d'un certain nombre de faits en matière de délinquance sur la ville. En effet, certains chiffres sont très significativement en baisse. D'autres sujets existent. Nous les reverrons lors du Conseil communal de prévention de la délinquance. Je vous invite naturellement à y participer dans le cadre de la répartition des places du Conseil municipal. Je mets aux voix le rapport n° 8 sur la sollicitation d'une subvention dans le cadre du Plan vert régional.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 3 (*Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Bernard Aubague*)

Bernard AUBAGUE (Groupe MODEM et centristes)

Concernant la délibération n° 9, vous nous présentez un projet de 2,3 millions d'euros avec une esquisse de budget. Nous n'avons connaissance ni d'un plan ni d'un schéma pour cet espace situé devant l'entrée historique de l'hôpital. Vous attendez 2 millions d'euros de subvention, comme l'a dit votre 1^{er} adjoint. Nous trouvons assez léger de votre part de nous faire voter sans éléments concrets justifiant ces 2,3 millions d'euros.

Par ailleurs, le 15 décembre 2016, lors d'un précédent Conseil municipal, nous avons alerté d'un délai de carence pour la résiliation de la convention avec l'AP-HP, aucun délai ne permettant de garantir l'aménagement. Or la demande de la Région précise que les équipements qu'elle finance aient une durée minimum de dix ans. Avez-vous prévu de modifier la convention avec l'AP-HP ? Sur le même principe que celui qui nous a guidés tout à l'heure, nous ne prendrons pas part au vote.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Cela appelle une réponse de Jean-François Banbuck. Du coup, y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Je ne comprends pas bien, monsieur Aubague. Je vous rappelle que la convention est sur 25 ans. Je ne comprends pas votre référence à la durée de 10 ans. Par ailleurs, nous ne choisissons pas les méthodes de décision de la Région. Nous sommes effectivement obligés de nous inscrire dans le dispositif maintenant avec les éléments que l'on vous a fournis. Nous avons été très transparents. Nous nous trouvons dans une phase d'étude sur la reconfiguration de l'espace. Nous nous inscrivons dans un dispositif normé par une autre collectivité. Il faut accepter, ou non, de s'inscrire dans cette méthode. Si je vous suis bien, nous aurions dû renoncer à demander une subvention. Cela aurait été dommage pour les finances communales.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Au niveau de la Région, à ce stade en tout cas, sur ce dispositif précis, on nous demande simplement de déclarer notre intention de solliciter le Contrat d'aménagement régional, comme c'était le cas auparavant dans le cadre des contrats que proposait aussi la Région. Jean-François vous a répondu qu'actuellement, nous n'avons pas un niveau de détail important. Vous l'aurez puisque, de toute façon, il y aura d'autres délibérations qui passeront en Conseil municipal. À ce stade, comme le souhaite la Région, nous ne faisons que manifester notre intérêt à souscrire ce dispositif régional. Ensuite, la Région organisera la régulation budgétaire des différents contrats d'aménagement que les collectivités sollicitent. C'est pour cette raison qu'à ce stade, la Région demande simplement une délibération de déclaration d'intérêt. Je mets aux voix le rapport n° 9 concernant une sollicitation du Conseil régional dans le cadre du Contrat d'aménagement régional.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 3 (*Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Bernard Aubague*)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons au rapport n° 10.

N° 2018-010. APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CONCERNANT LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

Jean-Marc NICOLLE, Maire

En l'absence de Ghislaine Bassez, je vais vous donner les éléments de cette délibération. La Caisse d'allocations familiales (CAF) nous accompagne et participe au financement de nos structures d'accueil de petite enfance dans le versement plus particulièrement de la prestation de service. La délibération qui vous est proposée consiste à reconduire la convention relative à la définition, à l'encadrement des modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour le « Lieu d'accueil enfants-parents » à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 4 ans. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est approuvé à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 11.

N° 2018-011. RESSOURCES HUMAINES — MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je vous passe la lecture de l'ensemble des postes. Ils sont nombreux. Je l'avais annoncé au moment des vœux. Cette modification permet de nommer les agents de la Ville qui vont bénéficier d'avancement de grade ou les agents qui ont réussi le concours. Vous disposez de la liste détaillée dans ce rapport. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des questions sur la liste qui vous a été remise ?

Bernard AUBAGUE (Groupe MODEM et centristes)

Pourriez-vous me donner des précisions sur la 28 et la 29 qui concernent une animation aux collèges Albert-Cron et Jean-Perrin ? À notre connaissance, les collèges sont gérés par le Département. Quelle est la nature de l'intervention de la Ville ?

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Monsieur Aubague, cette question a déjà été posée en commission par un membre de votre groupe. Nous y avons donné réponse. En fait, il a été répondu qu'il s'agit d'un dispositif initié par la Ville. Nous ne finançons pas une action initiée par le Département. C'était le sens de la question.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

C'est un partenariat à partir du service jeunesse en direction des collégiens qui sont aussi des Kremlinois.

Avant de finir ce Conseil municipal, je voudrais préciser qu'il y a peut-être une incertitude sur la date du Conseil de fin mars.

Je voudrais aussi remercier, au nom du Conseil municipal, nos agents qui, depuis 72 heures, sont particulièrement mobilisés sur la ville pour affronter la vague de froid et la neige. Depuis deux nuits et encore cette nuit, ils sont présents pour faciliter les choses au mieux. C'est difficile. Nous aimerions que tous nos trottoirs soient totalement dégagés de la glace et de la neige. Mais je vous assure que les agents sont fortement mobilisés. Pour preuve, dès le lendemain, tous nos axes routiers étaient parfaitement dégagés. Il est important de saluer ce soir la qualité de leur travail et leur mobilisation. Ils seront évidemment rémunérés, mais les agents dans leur ensemble le font avec beaucoup de volontarisme. En effet, nous n'avons pas besoin de faire de réquisition. Les agents sont là et répondent à l'appel que nous leur lançons. Je leur adresse un grand merci. Nous pouvons saluer leurs efforts. Je vous souhaite une très belle soirée, le Conseil municipal est clos à 21 heures 40.